

Ce CTA du 19 juin 2013 avait à son ordre du jour comme point principal la question des assistants pédagogiques ainsi que la préparation de la rentrée dans le second degré. La FSU a demandé à aborder d'autres points dont la question des emplois précaires et celle des rythmes.

Implantation des emplois d'assistants pédagogiques à la rentrée 2013

Le rectorat a décidé, dans un premier temps, de fermer tous les postes d'assistants pédagogiques de l'académie en raison de la diminution de 5% des crédits d'intervention dans le programme vie de l'élève, diminution inscrite dans la loi de finance. Ce sont ainsi plus de 200 assistants pédagogiques qui voyaient leur poste supprimé. Le recteur est ensuite revenu sur la décision initiale et ce sont actuellement l'équivalent de 80 emplois qui sont supprimés. Cette évolution est à mettre au crédit de la mobilisation des personnels en plusieurs points de l'académie, soutenues et relayées par la FSU et ses syndicats nationaux. Cette mobilisation a favorisé une prise de conscience au plan national concernant les missions extrêmement importantes des AP. Cependant, 11 collèges Eclair et les écoles de leur secteur perdent ainsi 2 de leurs 5 emplois d'AP à la rentrée 2013. Cela reste inacceptable pour la FSU qui, lors de ce CTA, est intervenue pour dénoncer la suppression des 80 postes d'AP et les choix budgétaires opérés.

CAE/CUI

La reconduction des contrats en cours comme les nouveaux recrutements annoncés par le ministère ne sont possibles qu'à partir de l'accord de pôle emploi et de la mise à disposition de la dotation budgétaire à l'académie...qui est en attente de cette délégation financière. Ainsi, comme l'année dernière, les personnels en cours de contrat risquent de ne pas être reconduits du fait de cette interruption du financement, toute interruption dans le contrat entraînant la nullité de celui-ci. La FSU, comme l'année dernière, a protesté sur ce mauvais coup qui touche les plus précaires et demandé que tout soit mis en œuvre pour permettre à ces personnels de poursuivre leurs missions. La FSU est également intervenue sur l'obligation de formation faite à l'employeur, pas toujours respectée. Le recteur précise les différentes possibilités de formation : à distance par le ministère, dans les GRETA et les fonds sociaux européennes sont utilisés. Le rectorat a ouvert une ligne de 100 000 euros sur BOP vie de l'élève pour la formation des CUI en Picardie.

La FSU a demandé d'avoir des indications sur le volume des CUI allant au bout des 24 mois, et les motifs de non renouvellement (pas de support budgétaire et rupture du contrat, avis défavorable de l'employeur ...)

ESPE

Suite à une navette avec le ministère, le projet amiénois se poursuit avec une attention particulière au cadrage ministériel sur la présence de praticiens pour former les étudiants. Concernant les antennes de Laon et Beauvais, le président de la faculté confirme le maintien de ces 2 centres. La poursuite de l'intervention des enseignants de terrain fait l'objet de négociations avec la faculté.

PES

Ils ne doivent pas se voir confier des classes qui ne répondent pas aux recommandations ministérielles et les Dasen arbitreront si nécessaire en faveur des PES.

Dans le premier degré dans l'académie, le nombre des PES sera de 320 (80 dans la Somme, 160 dans l'Oise et 80 dans l'Aisne).

Dans le second degré, ce sont 250 stagiaires PFS (professeurs fonctionnaires stagiaires)

Contractuels tiers temps

La cible est de 344 contractuels dans le premier degré et de 195 dans le second degré.

L'académie doit proposer à tous les admissibles au concours un contrat au minimum d'un tiers temps. Pour ceux qui refuseraient, la seule alternative serait un stage de pratique accompagnée.

Les dégagés des obligations universitaires (titulaires d'un master2 + certification langue etc..) se verront proposé au minimum un contrat à tiers temps et selon les besoins un contrat à mi temps voire plus mais le temps complet restera exceptionnel (rémunération selon le forfait de base avec un taux horaires appliqués pour les heures supplémentaires).

Les EAP

Lors de la première campagne de recrutement, sur une dotation académique de 111, 65 contrats d'EAP ont été signés au total dans l'académie (1^e et 2^e degré).

- 50 renouvellements sont en cours sur les 65 car 15 arrivent en M2 et ne rentrent plus dans les critères de recrutement

- 21 dossiers sont pré sélectionnés

- 41 nouveaux dossiers ont été déposés

La deuxième campagne recrutement des EAP s'ouvre et l'académie dispose de 432 supports au total dont 300 pour le 1^{er} degré et 132 pour le second degré. L'académie d'Amiens est au 8^{ème} rang des académies les plus dotées

Le recteur rappelle que la priorité est que les EAP réussissent leurs examens universitaires et leurs concours et leur implantation est fonction de leurs souhaits auxquels on essaie de répondre.

Mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2013

Avec plus de 22% d'élèves qui passent aux nouveaux rythmes à la rentrée 2013, l'académie est dans la moyenne nationale. Cependant, un grand nombre de communes passent en 2014 car elles veulent plus de temps pour se

préparer ...Des questions restent ouvertes : l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire, la finalisation des transports scolaires, la situation des personnels qui, par leur mission, se trouvent à cheval sur les deux rythmes...

La FSU est intervenue pour dénoncer le bricolage et rappeler son exigence de report global de la mise en place de ces nouveaux rythmes (voir motion de la FSU présentée en CTA) et sera vigilante sur le respect des obligations réglementaires de service des personnels.

Calendrier année scolaire 2013 2014

Le recteur a pris la décision de faire vaquer les classes du premier et du second degré public de toute l'académie les vendredis 9 et 30 mai ainsi que les samedis afférents pour les lycées concernés. Les directeurs académiques arrêtent de manière uniforme les modalités de récupération des cours (avec aménagement spécial pour les écoles en 4,5) dans le 1^{er} degré. Le mercredi 4 septembre sera ainsi travaillé et pour les écoles de 4,5 jours, des mercredis après midi seront travaillés pour récupérer les ponts et le jour supplémentaire des vacances d'automne.

Pour le second degré, les chefs d'EPLÉ présentent aux Dasen les modalités de récupération. Les CDEN seront consultés.

Les personnels des services du rectorat et des services départementaux, CIO etc.. récupéreront ces deux jours sur leur droit à congé annuel.

Lors de ce CTA ont également été abordées les points suivants : la carte des formations professionnelles, l'implantation provisoire d'un support pour un personnel de direction, le calendrier des affectations des enseignants dans le second degré, l'implantation des supports pour les contractuels CPE.